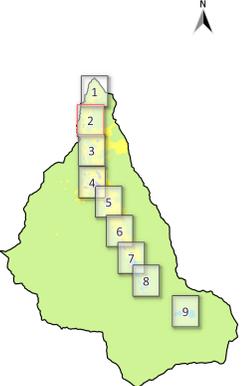


0 100 200 m

ÉCHELLE
1:2 500

planvilard | Béranger | La Rochette

2



0 5 10 km

Commune déléguée de
SAINT-MARTIN-DE-BELLEVILLE
Département de la Savoie

Plan Local d'Urbanisme



Zonage PLU	Prescriptions
<ul style="list-style-type: none"> Limite de zones Agricole A Urbaniser Naturelle Urbain (A) Urbain (C) Urbain (D) Urbain (E) Urbain (G) Urbain (S) 	<ul style="list-style-type: none"> Chalets d'alpage Lacs de faible importance (L122-12) Emplacements réservés (L151-41) Zones humide (L123-23 R.121-4-5') Arrêté préfectoral de protection de biotope Périmètre d'application PPRNP Périmètres de protection immédiats et rapprochés de captages AEP Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (L151-6) Secteur de mixité sociale Restaurant d'altitude
Cadastre	
<ul style="list-style-type: none"> Bâti Parcelle cadastrale 	

Signification des noms de zones
Zones Urbaines
UA : zone d'habitat ancien
UA-1 : zone d'habitat ancien réservée au développement touristique
UD : zone d'extension en continuité des villages
UD-1 : zone d'extension en continuité des villages réservée au développement touristique
UE : zone d'équipements publics et collectifs
UG : zone urbaine des Grangerais
USM : zone urbanisée correspondant à la station des Menuires
USM : zone urbanisée correspondant à la station des Menuires réservée au développement touristique
USVAL : zone urbanisée correspondant à la station de Val Thorens
UZ : zone artisanale de stockage et d'entreposage des Menuires
Zones A Urbaniser
IAU (a,b,c,r,f,g,h,j,k) : zone à urbaniser localisées en continuité des villages
Indice "Y" : zone à risque fort, inconstructible (PPRNP)
Indice "M" : zone incluant une règle de mixité sociale
Indice "M" : zone autorisant les exhaussements et affouillements sous conditions

Zones Agricoles
A : zone agricole
AP : zone agricole protégée correspondant aux zones agricoles stratégiques du SCOT Tarentaise-Vanoise
AS : zone agricole support du domaine skiable en hiver
ASF : zone agricole en dehors du domaine skiable gravitairement accessible destinée à la pratique du ski de fond en hiver
AG : zone agricole correspondant à l'emprise du golf de Saint-Martin-de-Belleville
ASG : zone agricole support du domaine skiable en hiver et correspondant à l'emprise du Golf
APS : zone agricole protégée support du domaine skiable en hiver
APSF : zone agricole protégée destinée à la pratique du ski de fond en hiver
ASGF : zone agricole correspondant à l'emprise du golf de Saint Martin et destinée à la pratique du ski de fond en hiver
Zones Naturelles
N : zone naturelle
NS : zone naturelle support du domaine skiable en hiver
NSf : zone naturelle en dehors du domaine skiable gravitairement accessible destinées à la pratique du ski de fond en hiver
NSC : zone naturelle correspondant à une aire de camping aux Menuires
N-ent : zone naturelle qui correspond à la zone naturelle préservée de la Vallée des Encombres, le Vallon du Lou et les rives du torrent des Encombres au droit du village de Villarenger
NSM : zone naturelle ou sont autorisés les terrains pour la pratique de sports de loisirs motorisés
NSCimeC : zone naturelle comprise dans le domaine skiable encadrant le développement du sommet de la Cime de Caron
NSdi : zone naturelle autorisant les exhaussements et affouillements sous conditions